

LA PROVEISEURE DU LYCEE HECTOR GUIMARD A LYON

Vu le code de l'éducation et notamment son article D612-1-12,

Vu la loi N°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et la loi N°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu la loi N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,

Vu l'arrêté de nomination de Madame Lydia ADVENIER en date du 31/3/2014,

DECIDE

Article 1^{er} : Une commission d'examen des vœux est constituée pour les classes de BTS Fonderie et Prothèse dentaire,

Article 2 : cette commission est présidée par monsieur Lionel BARRIQUANT DDF

Article 3 : la composition de cette commission est la suivante :

ABECASSIS Mickael
BASTIEN Mélanie
BESSON Anne Marie
BUGAUD Nicolas
DAVID Barbara
LANICOT Fabien
LEPLAT Jean Marc
TURREL Jean Philippe

Fait à Lyon le 24 avril 2018

La proviseure

Lydia ADVENIER

